

Votre contact en direct

035sonia.rolo@pole-emploi.net

C35/ID003/HC5P

Mme DUPLOUICH MARIE-SOPHIE 20 RUE DE LA CHOCOLATERIE 41000 BLOIS

Références à rappeler numéro identifiant 7511429X

BLOIS, le 15 octobre 2021

HC5P

RELEVE DE SITUATION DU 30/09/2021

PERIODE DU 02/09/2021 AU 30/09/2021 (29 jours)												
	Allocations déjà versées						Allocations dues					
Septembre 2021	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net
Différé d'Indemnisation							7					
Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi							22	717,42				717,42
	Allocations dues (1)									717,42		

DECOMPTE GENERAL

(1) Allocations	(2) Aides	(3) Autres paiements	(4) Prélèvements	(5) Montant réglé (1 + 2 + 3 - 4)	(6) Sommes trop perçues	
717,42	0,00	0,00	0,00	717,42	0,00	

Le montant de l'impôt sur le revenu prélevé à la source est de 0,00 €, calculé sur la base d'un taux non personnalisé de 0,00 %.

Le détail du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est disponible sur une attestation spécifique accessible depuis votre espace personnel sur **www.pole-emploi.fr**, dans la rubrique « Mes attestations ».

POLE EMPLOI CENTRE-VAL-DE-LOIRE

Références à rappeler

numéro identifiant 7511429X

REGLEMENT DU 04/10/2021

Règlement de 717,42 euros par virement bancaire au nom de MME DUPLOUICH MARIE-SOPHIE Domiciliation : FR7630004025720000020993208 BNPAFRPPXXX

INFORMATIONS SUR VOS DROITS AU 30/09/2021

Indemnisation à l' Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi depuis le 09/09/2021 : 22 allocations.

Durée d'indemnisation restante (en jours) : 585

Allocation brute d'un montant journalier de 32,61 Euro tenant compte d'un Salaire Journalier de Référence de 50,71 Euro.

INFORMATIONS GENERALES

Nous vous rappelons que vous devez signaler au plus tôt toute modification qui pourrait intervenir dans votre situation : arrêt maladie ou maternité, reprise de travail, entrée en formation, changement d'adresse, liquidation d'un avantage de vieillesse, sur **www.pole-emploi.fr**.

Veillez à conserver ce document, il pourra servir de justificatif auprès de l'administration fiscale.

L'application du prélèvement à la source sur votre paiement n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu, une régularisation pourra le cas échéant intervenir lors de la liquidation définitive de votre impôt.

Pour toute information au sujet du prélèvement à la source, contactez l'administration fiscale :

- En vous connectant à votre espace particulier à l'adresse www.impots.gouv.fr
- En appelant le 0809 401 401 (service gratuit + prix de l'appel).